

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU MARDI 19 MARS 2019**

---

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 19 Mars 2019.

- **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

- **RENOUVELLEMENT DU BAIL ETABLI ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE PECHE « LA TRUITE LUMBROISE » :**

Le bail établi entre la Commune et l'Association de Pêche « La Truite Lumbroise », concernant le droit de pêche dans la rivière l'Aa sur l'ensemble des propriétés appartenant à la Commune de Lumbres, bordant la rivière l'Aa et situées sur le territoire de Lumbres, est arrivé à échéance.

Il est proposé de le renouveler avec les mêmes clauses et pour une période de 9 ans pour une location annuelle **d'un euro à compter du 01/01/2019.**

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et Madame le Maire est autorisée à signer le renouvellement de ce bail.

- **BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE DANS LE MARAIS COMMUNAL :**

Le bail consenti à la Société de Chasse « La Saint Hubert » de Lumbres concernant la location du droit de chasse dans le Marais communal arrive à expiration.

Il est proposé de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour une durée de 9 ans ; le prix de la location étant fixé à **1 € par an.**

Monsieur Dominique EVRARD n'a pas pris part au vote.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et Madame le Maire est autorisée à signer le bail avec le Président de la Société de Chasse « La Saint Hubert ».

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Madame Joëlle DELRUE, Maire, a présenté au Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire suivant :

« Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT modifié par la loi Notre du 07 Août 2015 dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au

conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 a instauré de nouvelles règles concernant le DOB. Désormais, l'exécutif présente des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin annuel de financement.

## 1. Le contexte économique

Après avoir atteint un rythme inédit de croissance de 2,2 % l'an passé, l'économie française et européenne semble marquer le pas. La solidité de la reprise est aujourd'hui incertaine.

La croissance trimestrielle s'est limitée à 0,2 % au premier semestre.

Si un ralentissement est observé à l'échelle européenne, il apparaît plus marqué en France, suggérant une dégradation du contexte international et des facteurs internes spécifiques à la France.

Ce fléchissement n'avait pas été anticipé, ce qui s'accompagne logiquement d'une révision à la baisse des scénarios de croissance établis pour la France.

La Banque de France a abaissé sa prévision de croissance pour la France au premier trimestre. Un ralentissement qui risque d'entraîner un dérapage plus élevé que prévu en 2019. La progression du produit intérieur brut devrait plafonner à 0,3 % entre Janvier et Mars.

Dans son projet de budget pour 2019, le gouvernement tablait sur une croissance de 1,7 % cette année ; un chiffre sur lequel Bercy comptait pour limiter le déficit public attendu à 3,2 % du PIB.

## 2. Les impacts de la Loi de Finances pour 2019

La Loi de Finances pour 2019 prévoit de nombreuses dispositions concernant le bloc communal, notamment la taxe d'habitation.

La Loi de Finances ne contient pas de dispositions visant à appliquer une nouvelle contribution pour le redressement des finances publiques en 2019. Par ailleurs, la Loi de Programmation des Finances Publiques sur la période 2018/2022 propose de nombreuses mesures concernant la participation des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit de l'Etat (contractualisation, ratios de dette).

Le budget 2019 confirme également le net ralentissement de la dépense publique voulue par le gouvernement.

Enfin, des enveloppes dédiées à l'investissement des collectivités du bloc local (DSIL et DETR) sont reconduites.

### **Dégrèvement progressif de la taxe d'habitation :**

Pour rappel, la Loi de Finances 2018 prévoit un dégrèvement par tiers de la TH pour 80 % des contribuables à compter de 2018. 2019 est donc la deuxième année de dégrèvement. Le montant de la compensation de l'Etat s'élève désormais à 6,5 Md€ au titre de 2019 après 3 Md€ en 2018.

### **Fiscalité locale :**

Revalorisation des valeurs locatives en 2019 :

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2019 s'élève à 1,022 soit un taux de 2,2 %. (Calculé par rapport à l'indice des prix à la consommation).

### **Données relatives au personnel :**

Evolution des dépenses prévisionnelles et des rémunérations. Maîtrise et stabilité des dépenses en fonction de l'évolution : déroulement de carrière, vieillesse et technicité, avancement d'échelon (à la durée minimum) des agents et des réformes relatives au statut de la fonction publique territoriale.

En octobre 2017, un accord a été signé entre le gouvernement et les organisations syndicales sur les parcours professionnels. Cette réforme a été repoussée à 2019, et comporte notamment une revalorisation indiciaire pour les agents de Catégorie C. Par ailleurs, le gouvernement travaille à une revalorisation des frais de déplacement, des frais de mission et de l'indemnisation des jours de compte épargne temps.

Enfin, cette année est marquée par la mise en place du prélèvement à la source.

### **Le contexte financier du budget de la commune en 2018 :**

Les lignes directrices du budget 2019, qui sera soumis au vote du Conseil Municipal au mois d'avril, s'articulent autour de quatre grandes orientations :

1 – En matière fiscale : stabilisation des taux communaux conformément à nos engagements afin de limiter la pression fiscale.

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Foncier Bâti</b>	<b>Foncier Non Bâti</b>
21,11	21,18	54,69

Le produit des quatre taxes s'élève à 1 666 052 €.

En comparaison, les taux moyens 2018 sont les suivants :

	<b>Communal</b>	<b>National</b>	<b>Départemental</b>
Taxe d'habitation	21,11	24,54	32,25
Taxe foncière (bâti)	21,18	21,19	28,03
Taxe foncière (non bâti)	54,69	49,67	49,82

2 – Dépenses : poursuite de la stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, maintien des concours au tissu associatif, entretien constant du patrimoine.

3 – Sécurisation et stabilisation de l'encours de la dette : Le montant de la dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 est de 2 477 617,38 €. Il suffirait de deux ans et trois trimestres pour nous désendetter totalement. Nous avons une libération d'emprunt cette année de 40 000 €.

L'encours de la dette par habitant représente 708,74 €. La moyenne pour les communes d'égale importance est de 770 € par habitant.

4 – Investissements : poursuite des projets structurants.

Le programme d'investissement est en cours de finalisation en vue de la présentation du BP 2019.

Parmi les investissements les plus significatifs pris en considération figurent les projets suivants :

- Restructuration et mise aux normes de l'école Roger Salengro : estimation 576 514,23 € HT,
- Aménagement des abords de la salle Léo Lagrange : création d'un nouveau parking attenant : estimation 491 548,50 € HT,
- Création d'un parc de jeux pour enfants à proximité de la salle Léo Lagrange,
- Réaménagement du parking de l'ancien cimetière : enlèvement des haies, fermeture totale, pose de caméras,
- Poursuite de la rénovation du parc de poteaux d'incendie,
- Réaménagement des espaces verts de la Tour Voltaire par le personnel,
- Réaménagement des cuisines salle Michel Berger,
  
- **Travaux de voirie à réaliser :**
  - o Purge zone des Sars (avant la rétrocession à la CCPL),
  - o Purge rue Broncquart (après les travaux de l'école),
  - o Rue pontier au niveau du transporteur,
  
- **Abaissés de borduration :**
  - o Cité Léon Blum,
  - o Rue Robert Dufour,
  - o Rue du Dr Pontier,
  - o Quatre abaissés rue François Cousin afin de créer un cheminement et l'accès aux trois commerces : le café, la coiffeuse et le restaurant (avec pose de dalles podotactiles, poteau et panneaux),
  - o Aménagement d'un stationnement PMR, à côté de l'abri bus.

#### **Dans le cadre du programme d'entretien des bâtiments :**

- Chéneau de la salle Ulysse Dupont,
- Gouttières aux services techniques,
- Une réflexion est menée pour la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la toiture du bâtiment à l'Ecole Roger Salengro,
- Poursuite de la réfection des classes de l'Ecole Suzanne Lacore : revêtement de sol et remise en peinture.

#### **Il faudra également envisager :**

- Le trottoir Zone des Rahaults, après la réalisation de la couche de roulement prévue par la société SA 62/59, Résidence Germaine Tillon ;
- De même, le trottoir avenue Bernard Chochoy, lorsque les constructions seront terminées ;
- Le SIDEALF envisage de réaliser, cette année, les travaux du réseau séparatif en haut de la Route du Val.  
Pour la ville, il serait judicieux d'attendre que les travaux de la gendarmerie soient terminés.

- Remise en peinture de la salle Léo Lagrange.

La Région a lancé un appel à projet concernant les aménagements des centres bourg. On sera amené à réfléchir pour la Place Jean Jaurès : mobilier urbain, éclairage public, fleurissement, bornes électriques pour le marché...  
Des travaux qui pourraient être envisagés en 2020.

Au terme du budget 2018, l'excédent de fonctionnement s'élève à 781 961,26 €. Il est souhaitable de conserver un fond de roulement, mais comme nous avons de gros investissements cette année, nous allons puiser 100 000 € dans l'excédent. On passera de 700 000 € à 600 000 €.

Ce qui reste raisonnable en termes de réserve.

Le versement des subventions demandées DETR, DSIL, FARDA et Amendes de Police interviendront en fin d'année. On peut estimer l'autofinancement possible entre 875 000 € à 900 000 €.

Ce programme ambitieux fera à nouveau l'objet d'un examen continu afin de l'intégrer au mieux dans la prospective financière 2019-2020 et d'envisager dès maintenant les meilleurs co-financements possibles, et éventuellement le recours à l'emprunt. »

Après discussion, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, ce Débat d'Orientation Budgétaire.

- **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Madame Françoise DEGREMONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame Joëlle DELRUE, Maire.

Elle donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 522 310,88 €		757 373,69 €		2 279 684,57 €
Part affectée à investiss	676 867,31 €				676 867,31 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	2 917 363,82 €	3 693 609,83 €	1 725 127,13 €	1 115 370,12 €		166 489,00 €
Totaux	3 594 231,13 €	5 215 920,71 €	1 725 127,13 €	1 872 743,81 €	676 867,31 €	2 446 173,57 €
Résultat de clôture		1 621 689,58 €		147 616,68 €		1 769 306,26 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			147 616,68 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			1 322 450,00 €		
	Restes à réaliser RECETTES			335 105,00 €		
	Besoin total de financement			839 728,32 €		
	Excédent total de financement					

Elle constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Elle reconnaît la sincérité des restes à réaliser, décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

**839 728,32 €** au compte 1068 (recette d'investissement),  
**781 961,26 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• **LE COMPTE DE GESTION 2018 :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le compte de gestion.

• **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

N'a pas pris part au vote de la subvention suivante :

- Monsieur Marc CAZIN : subvention « Lyre et Harmonie »,

**ASSOCIATIONS :**

- Société des Médaillés du Travail	:	<b>300 €</b>
- Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres	:	<b>22.500 €</b>
- Graines de Culture	:	<b>1.000 €</b>
- Société Colombophile de Lumbres	:	<b>700 €</b>
- D.D.E.N.	:	<b>150 €</b>
- Lumbres - Arts créatifs	:	<b>2.000 €</b>
- Groupe Nature Georges Pontier	:	<b>350 €</b>
- Ju-jitsu Lumbrois	:	<b>750 €</b>
- Société des Donneurs de Sang	:	<b>550 €</b>
- Club Informatique Lumbrois	:	<b>440 €</b>
- Anciens Combattants de Lumbres	:	<b>440 €</b>
- Tennis Club Lumbrois	:	<b>4.000 €</b>
- Lyre et Harmonie	:	<b>9.000 €</b>
- Comité d'Histoire du Haut Pays	:	<b>1.500 €</b>
- La Truite Lumbroise	:	<b>700 €</b>
- Les Scooters des Caps et Marais d'Opale	:	<b>150 €</b>

Les subventions seront versées en Mars 2019.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES TARIFS POUR LE GALA DE DANSE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 1<sup>er</sup> Juin 2019 et propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit,**

- Enfants de 4 à 12 ans : **4 €**,
- A partir de 12 ans : **7 €**.

- **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA REFECTION DES CLOTURES DU CIMETIERE RUE DU 08 MAI AVEC REHABILITATION DU PARKING :**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre du DSIL en vue de financer la réfection des clôtures du Cimetière Rue du 08 Mai, la réhabilitation et la sécurisation du parking.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Taux</b>
<u>Lot 1</u> : Clôtures et portails - Voirie	200 774,25 €	- Etat	195 164,00 €	80 %
Tranchées Réseaux Divers	43 181,00 €			
<u>Lot 2</u> : Réseaux Divers, Electricité, Vidéo-surveillance et Génie Civil		- Mairie	48 791,25 €	20 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>243 955,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>243 955,25 €</b>	<b>100 %</b>

Madame le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer cette demande de subvention.

- **ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ROGER SALENGRO :**

Une consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée a été menée pour les travaux de restructuration et de mise aux normes accessibilité PMR de l'Ecole Roger Salengro.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1. Valeur Technique : **60 %**,
2. Prix des prestations : **40 %**.

Après présentation par Madame le Maire de l'analyse du Maître d'Œuvre, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer les lots suivants :

N° LOT		ENTREPRISE ADJUDICATRICE	OFFRE RETENUE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	VRD, espaces extérieurs	A.E.I. 62 SETRA T.P.	Offre variante + PSE	160 654,03 €	192 784,84 €
2	Gros Oeuvre étendu, Rénovation Faïence	V.A.T.P.	Offre de base	79 979,84 €	95 975,81 €
3	Charpente Métallique - Métallerie	VASSEUR ET ROVIS	Offre de base	41 670,00 €	50 004,00 €
4	Charpente Bois - Menuiserie	Entreprise J. LEROY	Offre de base	67 748,63 €	81 298,36 €
5	Couverture	COEXIA	Offre de base	110 000,00 €	132 000,00 €
6	Plâtrerie	PHF	Offre de base	16 205,18 €	19 446,22 €
7	Peinture	SN Debacker	Offre de base + Option n° 2	57 117,00 €	68 540,40 €
8	Plomberie / Chauffage / VMC	SARL Colliez	Offre de base	23 164,35 €	27 797,22 €
9	Electricité	Lumbrelec	Offre de base	19 975,20 €	23 970,24 €
<b>TOTAL</b>				<b>576 514,23 €</b>	<b>691 817,09 €</b>